

COMMUNE DE BERRWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BERRWILLER - Séance du 29 novembre 2018

Sous la présidence de Monsieur JORDAN Fabian, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents pour la septième séance de l'année.

Constatant que le quorum pour valablement délibérer est atteint, il ouvre la séance à 20h07.

Présents : Les Adjointes ARBOGAST-ZIEBELEN Eve & MUNCH-SCHMIDT Martine.

Les Conseillers : SCHMIDT André, CENTLIVRE André, MOSSER Agnès,
KOEHL-UBERSCHLAG Martine, JEANNIN Nicolas, ALTMAYER Laurent,
BENSCH-MUNDEL Véronique, HERR-SCHAUMBERG Anne, KRUST Thomas.

Excusés : JUNG Joël – Procuration à ARBOGAST-ZIEBELEN Eve
STOCKER Bernard – Procuration à JORDAN Fabian
GIRARDEY Laetitia – Procuration à JEANNIN Nicolas

Secrétaire de séance : Mme Anne HERR-SCHAUMBERG, conseillère municipale assistée de
M. Gilles STEGER, secrétaire général.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 octobre 2018
2. Travaux communaux depuis le 03 octobre 2018 – en cours – en vue
3. Décision Financière Budget de la Comptabilité Générale M14 : Autorisation de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019
4. Décision Financière Budget du service Eau M49 : Autorisation de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019
5. Ouverture d'une ligne de trésorerie
6. Demande de subvention pour une classe de découverte de deux élèves domiciliés à Berrwiller
7. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour les années 2018 – 2021
8. Bail à loyer logement communal 27 rue d'Or
9. Forêt : Approbation de l'état d'assiette 2020
10. Divers

Point n° 1 de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 02 octobre 2018 :

Le procès-verbal a été transmis à chaque conseiller municipal. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité et signé.

Point n° 2 de l'ordre du jour :

Travaux communaux depuis le 03 octobre 2018 – en cours – en vue :

EAU :

Entretien courant, surveillance du réseau, du réservoir et de la station de pompage.

Entretien de l'appareil de chloration.

Stade de Football : Modification de l'arrivée d'eau potable, mise en place d'un regard et d'un nouveau compteur, pose d'un nouveau tuyau vers l'extension, raccordement de l'existant, branchement direct dans l'ancien regard.

Réparation d'une grosse fuite sur le branchement privé de M. MICHEL Gilbert, 153, rue Principale (décompte fait).

Branchement d'une nouvelle parcelle, rue de Bertschwiller, en vue de la construction d'une Maison individuelle (HORNY-RAPPINE).

Relevé des compteurs, saisie des index, facturation du 2^{ème} semestre 2018.

Interventions diverses suite à la tournée des relevés (réparation de petites fuites, changement de clapet, changement de robinet avant compteur, resserrage de raccords, contrôle pression).

ASSAINISSEMENT :

Entretien courant de la STEP. Passage journalier.

BATIMENTS :

Nettoyage des VMC double-flux et remplacement des filtres (salle de sport et Périscolaire).

Ecole :

Passage quotidien, nettoyage de la cour et des abords, petits travaux d'entretien (serrures, aspirateur...).

Maison 27 rue d'Or :

Petits travaux de décaissement et d'encaissement de la cour autour du bâtiment. Nettoyage et rangement du grenier (affaires anciennes entreposées par les différents locataires antérieurs), réparation de la serrure de la porte d'entrée, remise en place de portes intérieures.

Salle de sport :

Entretien normal et nettoyage 3 fois par semaine par Luc BURGER. Petites réparations (porte du local de la GV, douches...).

Dorfhisla :

Entretien de l'installation de chauffage (contrat avec la société COLOMBA) et de la VMC (nettoyage et remplacement des filtres).

CHAUFFERIE :

Remise en fonction le 02 octobre 2018. Entretien général hebdomadaire (contrôles, nettoyage, vidange du cendrier...).

ESPACES VERTS :

Entretien automnal et préparation de la Toussaint (cimetièrre, abords de l'église), ramassage des feuilles mortes.

VOIRIE :

Entretien courant de la voirie et de la signalisation routière. Nettoyage et balayage.

Signalisation :

Remise en place de panneaux de signalisation rue Croisière, dépose de plaques signalétiques devenues inutiles (médecin-horticulteur).

Eclairage public :

Réparation de candélabres en panne-rues de Hartmannswiller, de Verdun, Bimberling, Victor Baur, des Jardins, de Wattwiller, et rue Principale.

Réparation provisoire des 3 candélabres de la rue des Jardins (l'alimentation électrique souterraine est pourrie et le câble n'est pas posé dans une gaine !!! année 1970). Une alimentation aérienne provisoire a été posée.

EGLISE :

Fixation d'un volet (abat-son) qui s'est désolidarisé dernièrement et qui est devenu dangereux (intervention des sapeurs-pompiers un vendredi soir alors que le volet menaçait de tomber).

FOLIE'FLORE :

Préparation de l'aire d'implantation de la structure sur le parvis de l'église. Démontage à Mulhouse et installation pérenne à Berrwiller par les citoyens. Les plantations seront réalisées en 2019.

LAVOIR :

Entretien courant et nettoyage. Nettoyage des alentours et notamment du jardin des enfants (aire de jeux).

DIVERS :

Distribution de divers courriers, ramassage de déchets divers, vidage des poubelles.

Ratissage au Rollerpark.

Nettoyage au droit de l'aire des gens du voyage. Toutes les poubelles vidées et dépôts sauvages ont été évacués. Le site a été cadenassé à plusieurs reprises, mais cela ne tient pas une semaine avant d'être vandalisé !!!

Réparation de la grande porte du hangar communal.

Nettoyage des abords des conteneurs à verres.

Réparation de la tondeuse, entretien du matériel, réparation du pneu arrière gauche du tracteur.

Point n° 3 de l'ordre du jour :**Décision Financière Budget de la Comptabilité Générale M14 : Autorisation de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019 :**

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale ne serait pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique et jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Cet article permet d'autre part, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M le Maire à engager et liquider, dans les limites réglementaires, les dépenses d'investissement concernant les chapitres budgétaires suivants :

| Chapitre budgétaire | Dotation 2018 (Budget Primitif 2018 voté) | Limite avant le vote du budget primitif 2019 = 25% des dotations 2018 |
|---|--|--|
| chapitre 20 : immobilisations incorporelles | 6 000,00 € | 1 500,00 € |
| chapitre 21 : immobilisations corporelles | 1 471 402,00 € | 367 850,00 € |
| chapitre 23 : immobilisations en cours | 5 000,00 € | 1 250,00 € |

Point n° 4 de l'ordre du jour :**Décision Financière Budget du service Eau M49 : Autorisation de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019 :**

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale ne serait pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique et jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Cet article permet d'autre part, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal précédent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise M le Maire à engager et liquider, dans les limites réglementaires, les dépenses d'investissement concernant les chapitres budgétaires suivants :

| Chapitre budgétaire | Dotation 2018 (Budget Primitif 2018 voté) | Limite avant le vote du budget primitif 2019 = 25% des dotations 2018 |
|---|--|--|
| chapitre 21 : immobilisations corporelles | 136 180,00 € | 34 045,00 € |

Point n° 5 de l'ordre du jour :**Ouverture d'une ligne de trésorerie :**

M. le Maire explique qu'en raison des travaux de réhabilitation et d'extension des vestiaires et du club house du complexe sportif du Vieil Armand qui sont en cours, d'importants mouvements de trésorerie sont générés.

Dans l'attente de la perception des subventions qui s'y rapportent, il convient d'avoir recours à « une ligne de trésorerie » pour une période transitoire. Ainsi, il pourra être fait face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités.

Les avantages étant : la simplicité d'utilisation, la souplesse, le fait que cela ne pèse pas dans le poids de la dette et un décaissement sur simple demande.

Le déblocage et remboursement des fonds pourra se faire par virements ou selon la procédure de crédit-débit d'office.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie des exercices 2018 et 2019

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décider d'ouvrir un crédit de trésorerie de 350 000,- €,**
- **Autorise M. le Maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires,**
- **Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette ligne de trésorerie.**

Point n° 6 de l'ordre du jour :

Demande de subvention pour une classe de découverte de deux élèves domiciliés à Berrwiller :

Par courrier du 16 octobre 2018, l'Institution Champagnat d'Issenheim a sollicité la commune en vue d'une subvention pour une classe de découverte au Centre La Roche de Stosswihr, qui se déroulera du 29 avril au 2 mai 2019 et à laquelle prendront part, deux élèves scolarisés en classe de grande section (maternelle), domiciliés à Berrwiller, à savoir :

Anaïs HOLSTEIN, née le 11/02/2013 à Mulhouse, domiciliée 25 rue de Staffelfelden.

KRUST Emma, née le 04/01/2013 à Colmar, domiciliée 115 rue Principale.

Conformément à la décision prise lors de sa séance du 09 juillet 2008, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'allouer une subvention de 50,- € pour chacune des élèves, soit un montant de 100,- € à l'Institution Champagnat d'Issenheim pour une classe de découverte au Centre La Roche de Stosswihr, qui se déroulera du 29 avril au 2 mai 2019, à laquelle prendront part deux élèves domiciliés à Berrwiller, étant précisé qu'il avait été convenu que chaque élève de Berrwiller aurait droit, une fois dans sa scolarité, à une participation de la commune à hauteur de 50,- € pour aider à financer un voyage scolaire,**
- **Confirme que les crédits nécessaires au versement de cette subvention ont été votés au BP 2018 sur le compte 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.**

Point n° 7 de l'ordre du jour :

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour les années 2018 - 2021 :

La commune de Berrwiller s'est engagée avec la CAF du Haut-Rhin dans la réalisation d'une politique jeunesse et enfance volontaire au bénéfice des familles de la commune, par le biais d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé en 2007 et régulièrement renouvelé.

Ce contrat, dans lequel émerge le Service Actions Jeunesse de la MJC de Bollwiller est arrivé à échéance le 31/12/2017.

Il peut faire l'objet d'un renouvellement pour la période 2018 - 2021 sous la forme d'un Contrat Enfance Jeunesse 3G selon les modalités définies par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Il s'inscrit dans la continuité du CEJ précédent et se décline sur les mêmes bases réglementaires.

Ce contrat favorise le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- Une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions ;
- La définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- La recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- Une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes

D'autre part, il permet l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

A cet effet, une convention d'objectifs et de financement signée avec la CAF définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse (Psej).

Sa signature devra intervenir impérativement avant le 31/12/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Confirme l'engagement de la commune dans une politique jeunesse et enfance volontaire, au bénéfice des familles de la commune,**
- **Autorise M. le Maire à entreprendre les démarches utiles en vue de la contractualisation avec la CAF,**
- **Autorise M. le Maire à signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Haut-Rhin.**

Point n° 8 de l'ordre du jour :

Bail à loyer logement communal 27 rue d'Or :

M. le Maire indique que le logement communal situé à BERRWILLER, 27 rue d'Or occupé par M. Thibault GRANDIDIER depuis le 1^{er} septembre 2017 a été libéré par ce dernier le 31 octobre 2018.

Sur avis de la commission administrative, il est proposé de louer ce logement, à compter du 1^{er} novembre 2018 à Mme Carole CHMIEL qui a fait acte de candidature pour la location de ce logement.

Sur avis de la commission administrative, il est proposé de fixer le montant du loyer mensuel hors charges à 559,- € et de conclure un bail à loyer avec Mme Carole CHMIEL.

Ce bail sera, bien sûr, régi par les dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **Décide de louer par bail à loyer, le logement communal situé à BERRWILLER, 27 rue d'Or, à compter du 1^{er} novembre 2018 à Mme Carole CHMIEL,**
- ⇒ **Fixe le montant mensuel hors charges du loyer à 559,- €, ce à compter du 1^{er} novembre 2018,**
- ⇒ **Décide que le montant du loyer sera réajusté tous les ans, à la date anniversaire du bail, en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers,**
- ⇒ **Autorise M. le Maire à signer le bail à intervenir.**

Point n° 9 de l'ordre du jour :

Forêt : Approbation de l'état d'assiette 2020

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un état d'assiette des coupes qui permet de prévoir, en application de l'aménagement forestier, d'une part, les parcelles à marteler et d'autre part, les surfaces à régénérer.

Cet état d'assiette doit être approuvé par le Conseil Municipal, étant précisé que l'approbation n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites.

Pour l'année 2020, l'ONF a proposé de réaliser un martelage dans la forêt de l'Oberwald sur les parcelles 6 (3,83 ha – Amélioration – coupe qui vise à une meilleure venue et croissance des peuplements par élimination des arbres de moindre valeur), 11a (2,60 ha – Régénération – renouvellement d'un peuplement par régénération naturelle ou artificielle avec semis ou plantations) et 12a (0,15 ha – Régénération), et dans la forêt du Niederwald sur la parcelle 19 (4,38 ha – Irrégulier- coupe qui vise à obtenir une futaie composée de plusieurs peuplements, d'essences différentes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, suite à un entretien avec les services de l'ONF, approuve le martelage dans ces parcelles.

Point n° 10 de l'ordre du jour :

Communications et Divers :

A) Autorisations d'urbanisme déposées :

DP n° 068 032 18 B0031 déposée le 20/09/2018

SCHIRRER Alain – 2 rue des Vergers

Isolation et ravalement de façade

PC n° 068 032 18 B0012 déposé le 21/09/2018

UNVERZAGT Kévin & JENLIN Stéphanie – Lotissement Buhne

Maison individuelle

PC n° 068 032 18 B0013 déposé le 10/10//2018

MELLINGER Stéphane – 2a rue Victor Baur

Cuisine d'été

PC n° 068 032 18 B0014 déposé le 10/10//2018

ANDREOLLI Adrien & Mélinda – Lotissement Buhne

Maison individuelle

PC n° 068 032 18 B0015 déposé le 23/10//2018

MARCELLI Patrick – 49 rue d’Or
Maison individuelle

PC n° 068 032 18 B0016 déposé le 31/10//2018
MARTIN Jean-Valère & ROUVET Hélène – Lotissement Buhne
Maison individuelle

PC n° 068 032 18 B0017 déposé le 12/11//2018
SCHNEBELEN Julien – Lotissement Buhne
Maison individuelle

B) Déclarations d’Intention d’Aliéner – Droit de Prémption Urbain :

Décision de non-prémption prise par M. le Maire

- Lieudit Buhnen – Lotissement Buhne 68500 BERRWILLER, décision du 19 septembre 2018
Terrain à bâtir de 3,57 ares
Vendeur : CARRE EST
Acquéreur : M BUISINE Thomas de BERRWILLER
- Rue de Hartmannswiller 68500 BERRWILLER, décision du 19 septembre 2018
Terrain de 0,92 are
Vendeur : M. PICCIN Raphaël
Acquéreur : M et Mme MANN Julien de BERRWILLER
- Lieudit Buhnen – Lotissement Buhne 68500 BERRWILLER, décision du 16 octobre 2018
Terrain à bâtir de 3,57 ares
Vendeur : CARRE EST
Acquéreur : M MARTIN Jean-Valère & Mme ROUVET Hélène de BERRWILLER

C) Prochaines réunions et manifestations :

Samedi 1er/12 à 16h30 : Cérémonie de la Sainte Barbe des sapeurs-pompiers à Berrwiller

Dimanche 16/12 : Fête de Noël des Aînés

Dimanche 6/01/2019 à 10h30 : Réception des vœux

D) Motion de soutien à Fabian JORDAN, Président de m2A :

Sur proposition de Mme l’Adjointe Eve ARBOGAST-ZIEBELEN, les Adjoints au Maire et Conseillers Municipaux ont adopté, à l’unanimité, la motion suivante :

« Pour faire suite aux articles de presse parus récemment dans la presse locale, et mettant en cause les « compétences » de Fabian JORDAN, en tant que président de m2A, les élus de la commune de Berrwiller apportent tout leur soutien au Président, élu démocratiquement par ses pairs, en janvier 2017. Les élus de Berrwiller veulent aussi saluer dans le cadre de cette motion, les énormes capacités de travail de leur Maire, qui a toujours su s’entourer des professionnels et des instances publiques nécessaires, dans l’exercice de ses fonctions de maire, pour mener à bien, et avec succès, tous les projets très importants de sa commune, depuis 2008, et aussi dans son deuxième mandat. Nous savons que Fabian Jordan agit de la même manière, dans le souci du bien commun, dans le cadre de ses fonctions de président de m2A : avec pugnacité et un travail acharné, dans l’étude des dossiers et des projets qu’il entreprend. Nous souhaitons à présent que le travail puisse reprendre sereinement dans les différentes instances de l’agglomération, en mettant un terme à de fausses accusations, et dans l’intérêt de chaque habitant du territoire. »

E) Transfert de la compétence Eau à la Communauté d’Agglomération :

M le Maire souhaite constituer un groupe de travail avec des conseillers volontaires qui souhaitent s’investir pour réfléchir sur les modalités de ce transfert qui s’opérera au 1^{er} janvier 2020.

Les conseillers suivants proposent d’intégrer ce groupe de travail :

Eve ARBOGAST-ZIEBELEN, Martine MUNCH-SCHMIDT, André SCHMIDT, André CENTLIVRE, Thomas KRUST, Laurent ALTMAYER.

M. Bernard STOCKER, absent à la présente séance rejoindra très certainement ce groupe.

Une première réunion de ce groupe de travail sera organisée au courant de la 1^{ère} quinzaine du mois de janvier 2019.

F) Déploiement de la Fibre Optique sur Berrwiller :

M. le Maire informe les conseillers des modalités de déploiement de la fibre optique sur Berrwiller. Ce déploiement sera opéré par la société ORANGE, et les chantiers seront lancés dès 2019.

Une 1^{ère} réunion technique se tiendra en mairie le mardi 4/12 à 9h30.

G) Trophées des Maires – Lauriers des Collectivités Locales 2018 du Bas-Rhin et Haut-Rhin :

M. le Maire précise, qu'à l'initiative des DNA et de l'Alsace, une cérémonie de remise de trophées se tiendra le jeudi 6/12 à 18h aux Tanzmatten à SELESTAT.

La commune de Berrwiller a été retenue parmi les nominés dans la catégorie « Solidarité et Citoyenneté », au titre de la Journée Citoyenne.

M. Fabian JORDAN se rendra à cette cérémonie et sera accompagné de M. François HERR, responsable technique.

H) Coupé de câble électrique aérien :

Suite aux travaux de mise en souterrain de la ligne 20 000 volts de la rue des Artisans, ENEDIS et le syndicat d'électricité et de gaz du Rhin ont souhaité organiser un « coupé du dernier câble électrique aérien » le mardi 11/12 à 11h dans la rue des Artisans. Cette manifestation marquera la fin des travaux de restructuration du réseau électrique 20 000 volts (Haute Tension) à Berrwiller.

I) Aire temporaire d'accueil des gens du voyage :

M. le Maire précise que le Département du Haut-Rhin, propriétaire du terrain (ancien carreau des mines) servant d'aire temporaire d'accueil des gens du voyage ne pouvant être accueillis sur une aire de grand passage propose à la commune de conclure une convention de mise à disposition de ce terrain qui viendra fixer toutes les dispositions d'utilisation.

Celle-ci sera soumise prochainement au Conseil Municipal qui devra l'approuver et autoriser M. le Maire à la signer.

J) Organisation du carnaval :

L'amicale des sapeurs-pompiers de Berrwiller a décidé de ne plus organiser le défilé carnavalesque en 2019.

Afin de maintenir cette manifestation traditionnelle, il est proposé au Conseil des Jeunes de réfléchir à son organisation ; par ailleurs, il sera également proposé, dans la prochaine publication communale, de lancer un appel aux habitants volontaires qui souhaiteraient épauler le Conseil des Jeunes dans l'organisation du carnaval.

Un comité de pilotage pourrait ainsi être créé.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 22h30.